

Étude de cas

rédigée par Budapest Esély Nonprofit Kft, Tea Erdélyi, Norbert Szalai-Komka

L'histoire de Mária – Reconnaître les besoins des bénéficiaires et y répondre

Table des matières

Objectif	2
Résumé	2
Partie 1 : Le contexte	3
Partie 2 : Le premier semestre (octobre à mars, formation) / 1	4
Partie 3 : Le premier semestre (octobre à mars, formation) / 2	7
Partie 4 : Le deuxième semestre (avril à septembre, stage)	10
Partie 5 : Le troisième semestre (octobre à mars, recherche et obtention d'un emploi)	12
Partie 6 : Suivi (mars à mars de l'année suivante)	14

Objectif

Cette étude de cas est un outil pédagogique destiné aux professionnels de l'accompagnement et de l'orientation, aux formateurs et aux travailleurs sociaux. Elle décrit la situation quotidienne d'un tuteur de l'organisme Esély de Budapest, gérant les divers besoins et problèmes des bénéficiaires. Elle pose des questions à débattre pour guider la réflexion des professionnels de l'accompagnement et de l'orientation ou des formateurs sur leur propre pratique. En outre, elle donne certaines informations générales sur le système social d'accompagnement et d'orientation à Budapest.

Mots-clés : professionnalisation de l'accompagnement et de l'orientation, compétence, besoins divers des bénéficiaires, étude de cas, outil pédagogique

Résumé

Cette étude de cas décrit l'histoire de Mária, une femme rom à la recherche d'un emploi. Cette femme célibataire vivait dans un centre d'hébergement pour femmes avec ses deux enfants. En raison de son manque d'éducation, elle n'était pas en mesure de trouver un emploi stable. Elle a donc été candidate à un projet qui lui donnerait la possibilité d'apprendre un métier et d'acquérir une première expérience. En outre, ce projet offrait une formation de développement personnel et des conseils sur la recherche d'emploi.

Mária a démarré le projet avec motivation ; ses difficultés mineures d'apprentissage ont été surmontées avec succès. En contribuant à la résolution d'un conflit entre le professeur et le groupe, elle est rapidement devenue une figure dominante dans le groupe, ce qui a renforcé sa confiance en soi.

Cependant, après cela, elle a rencontré des problèmes pour trouver un emploi à cause des préjugés contre la communauté rom et des stratégies d'adaptation inadéquates qu'elle avait développées du fait de subir en permanence ces préjugés.

Tout au long du projet, Mária a traversé plusieurs crises dans sa vie privée : son permis de séjour a expiré, si bien qu'elle et ses deux enfants ont dû quitter le centre d'hébergement. À partir de là, les circonstances de résidence de la famille sont devenues très incertaines. Cette incertitude n'a pas été sans conséquences sur les enfants – le plus âgé des deux, son fils de 15 ans, a commencé à traîner dans la rue, ce qui a généré des problèmes à l'école aussi. L'incertitude de Mária était également due au fait qu'elle avait été élevée dans une institution dès sa petite enfance, et qu'elle ne pouvait guère compter que sur une aide très limitée de sa famille ; elle manquait aussi de confiance dans ses propres capacités maternelles.

Cette étude de cas relate la façon dont un professionnel de l'accompagnement et de l'orientation a géré cette situation difficile, notamment comment il a analysé et hiérarchisé les besoins de la bénéficiaire, et comment il l'a sensibilisée à hiérarchiser ses besoins – en d'autres termes : comment il a identifié les différents besoins de la bénéficiaire, et comment il les a gérés. L'étude de cas aborde la diversité des bénéficiaires, les problèmes particuliers des bénéficiaires issus d'une minorité, et les moyens possibles de reconnaître et de gérer ces problèmes particuliers.

Partie 1 : Le contexte

En juillet 2010, Mária est candidate au projet dirigé par Budapest Esély Nonprofit Kft., destiné aux personnes au chômage sans abri. Au moins 10 % des participants doivent être d'origine rom. En cas de critères d'admissibilité identique, les candidats d'origine rom bénéficient d'un régime préférentiel pour l'acceptation². Au cours du premier semestre du projet, plusieurs cours de formation spéciale sont fournis, suivis d'un stage pratique de six mois dans divers milieux de travail. Après ce stage, Budapest Esély soutient l'emploi des participants pendant une nouvelle période de six mois au moyen de formations et de conseils liés à l'emploi.

Les participants au projet reçoivent des indemnités de logement, de déplacement et de prise en charge durant la formation et le stage. L'allocation de logement est financée dans des centres d'hébergement ou de réadaptation temporaires, et parfois le loyer est financé. En outre, les participants sont tenus d'épargner pour une caution de loyer, afin qu'ils puissent emménager dans leur propre logement.

Pendant le troisième semestre du projet, l'allocation de logement contribue au paiement du loyer. À ce stade, les participants sont déjà en recherche d'emploi ou salariés. Ils ne reçoivent aucune allocation de prise en charge et de déplacement ; toutefois, après le stage de six mois, lorsque leur contrat de travail se termine, ils ont droit aux indemnités des demandeurs d'emploi versées par l'État et ont donc un revenu jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi.

Au cours du projet, 3 travailleurs sociaux accompagnent 30 participants. Ils aident les participants à trouver un emploi, à démêler leurs problèmes de soins de santé, de résidence ou liés à des questions sociales, et à identifier et résoudre leurs problèmes de la vie quotidienne. La structure de soutien est acceptée par les bénéficiaires et les tuteurs au début du projet.

Mária (d'origine rom), âgée de 32 ans et candidate au programme, élevait seule un adolescent de 15 ans et une enfant de 8 ans. Ils vivaient dans un centre d'hébergement pour femmes depuis un an. Ils devaient quitter le centre d'hébergement³ en décembre de la même année, parce que leur période de résidence établie antérieurement avait expiré. Mária, qui n'avait que 8 ans de scolarité à son actif, n'avait pas de travail régulier ; elle subvenait à ses besoins et ceux de ses enfants grâce aux allocations de la municipalité⁴ et à des emplois temporaires. Comme elle ne pouvait espérer aucune aide de sa famille, elle a présenté sa candidature au projet pour accéder à l'éducation et à l'emploi et pouvoir emménager dans un logement loué. Sa seule inquiétude était que la phase de formation du projet ne serait pas terminée lorsqu'ils devraient quitter le centre d'hébergement pour femmes ; le tuteur l'a assurée que pendant la formation et le stage les participants recevaient une aide financière, assurant ainsi leur revenu.

² En Hongrie, le respect des droits des minorités est couvert par la loi CXXV de 2003 sur l'égalité de traitement et la promotion de l'égalité des chances. Les sections (1) et (2) de l'article 11 de la loi décrivent la façon dont favoriser les minorités et les règles en la matière. Pour plus de détails, reportez-vous à la section de ce chapitre sur le contexte et l'égalité des chances.

³ Centre d'hébergement pour femmes : lieu, où les mères sans abri ou victimes de violences domestiques peuvent vivre pendant deux ans maximum avec leurs enfants (âgés de 21 ans maximum).

⁴ Elle a reçu une aide financière temporaire ou une allocation extraordinaire de protection de l'enfance (d'un montant de 5 à 10 milles HUF - 20 à 40 € - selon la municipalité et qui peut être normalement versée 2 à 3 fois par an) ainsi que des indemnités occasionnelles de protection de l'enfance. L'aide financière temporaire et les indemnités de protection de l'enfance font partie des « allocations de crise », qui peuvent être accordées aux familles en crise sociale extrême par le conseil municipal ou un comité désigné par la municipalité. L'allocation de protection de l'enfance fournit la gratuité des manuels scolaires et des repas à l'école. Le bénéficiaire a droit aussi aux soins médicaux gratuits pour des raisons d'équité.

Selon les résultats à l'épreuve d'admission du projet, Mária se montrait autant motivée à étudier qu'à travailler et son intelligence était moyenne. Toutefois, comme elle avait arrêté ses études 15 ans auparavant, elle risquait de rencontrer des problèmes pour se remettre au travail scolaire, crainte qu'elle a elle-même exprimée au cours du premier entretien. Mária avait une apparence soignée et était sûre d'elle, bien que le comité d'admission ait observé qu'elle ne gardait pas le contact visuel et restait silencieuse et tendue lorsque des questions en rapport avec sa famille et sa vie privée lui étaient posées. Ses réponses étaient axées sur les questions posées et elle ne donnait aucune information supplémentaire pour faciliter la conversation. L'examen médical n'a révélé aucune maladie à long terme ni de problèmes psychologiques susceptibles d'empêcher sa participation au projet ; elle a donc été acceptée à participer au projet.

Partie 2 : Le premier semestre (octobre à mars, formation) / 1

La partie formation du projet a débuté en octobre. Mária – parmi les options proposées dans le cadre du projet – a choisi de devenir employée de magasin. Elle était l'une des 15 participants au programme de formation. Les participants suivaient une formation de motivation et une formation de développement personnel. Des plans de développement individuels ont été mis en place, ainsi qu'un système de contact avec les tuteurs. Mária rencontrait son tuteur du projet seulement une heure par mois, et bénéficiait d'un soutien à la famille une fois par semaine (pendant 30 minutes à une heure). En outre, son tuteur était disponible par téléphone ou en personne en cas de problèmes imprévus. Bien que Mária ait peur de sa nouvelle situation en raison de son origine ethnique, elle s'est bientôt adaptée au groupe ; par ailleurs, elle est devenue une personne influente : ses pairs l'appréciaient et la respectaient et prenaient en considération son opinion.

L'apprentissage, cependant, n'était pas facile au début. Il est devenu évident au bout des deux ou trois premières semaines que Mária avait un problème pour gérer tous les sujets, organiser son temps pour les études et comprendre le matériel pédagogique : son tuteur a donc suggéré qu'elle suive une « formation en techniques d'apprentissage » avec d'autres participants qui avaient des problèmes similaires.

Comme la période de formation était assez courte et que le programme était fixé, le professeur de mathématiques progressait dans les cours conformément au programme, que le groupe comprenne ou non. Cela contrariait de plus en plus les participants qui craignaient d'échouer à l'examen de mathématiques. Cela aurait deux conséquences pour eux : d'une part ils auraient à payer pour repasser l'examen, ce qu'ils ne pouvaient pas se permettre (comme c'était précisément le chômage, et les difficultés financières qui en résultent, qui les avait amenés à participer au projet). D'autre part, la plupart d'entre eux ne verraient aucun intérêt à repasser l'examen dans la mesure où ils devraient s'y préparer par leurs propres moyens, et donc auraient abandonné le cours.

Le problème a été longuement débattu par les participants entre eux. En tant que personne influente, Mária a accepté de parler au professeur. En réponse à cela, le professeur a déclaré qu'il fallait boucler le programme prédéfini, qu'il n'avait pas le temps de s'arrêter sur certains sujets ; il a proposé des cours particuliers à ceux qui n'arrivaient pas à suivre. Comme les participants n'avaient pas les moyens de payer des cours particuliers, Mária a expliqué le problème au nom du groupe lors du prochain entretien avec son tuteur. Il était urgent de trouver une solution car cela concernait la majorité du groupe. Cette formation de courte durée était déjà à mi-parcours et la relation entre le groupe et le professeur de mathématiques se détériorait.

À la demande du chef de projet, le professeur et deux représentants du groupe (dont Mária) se sont réunis pour discuter du problème, avec l'aide d'un médiateur. Ils sont parvenus à une entente : le professeur ralentirait et aiderait au moins la moitié des élèves à comprendre le sujet, et cette moitié aiderait à son tour ceux dont la progression était plus lente. Si le programme à couvrir pour l'examen n'était pas terminé, des cours de mathématiques supplémentaires seraient organisés et financés par le projet.

À partir de ce moment, la formation a avancé sans conflit. Mária travaillait dur car elle faisait partie de la moitié lente en mathématiques, et a finalement réussi à l'examen. L'issue de l'affaire avec le professeur de mathématiques a renforcé sa confiance en soi et sa motivation, et son rôle dans le groupe l'a rendue plus ouverte aux autres. Sa confiance en soi augmentait, et bien que selon son tuteur, elle ne soit pas suffisamment forte pour supporter les échecs, elle réussissait dans le projet.

Il semblait que Mária était en plein essor à l'école et dans le groupe, mais qu'à la maison ses affaires ne progressaient pas autant. Au début du projet, elle avait une relation tout à fait satisfaisante avec sa fille de 8 ans. Celle-ci allait régulièrement à l'école, même si elle avait des difficultés d'apprentissage à cause de sa dyslexie. Depuis le début de l'école, elle bénéficiait d'un soutien, d'un suivi par un conseiller pédagogique⁵ et d'un accompagnement de perfectionnement individuel, grâce auxquels elle avait fait des progrès. Elle était maintenant en second niveau. Mária aimait apprendre les tables de multiplication et les mesures avec elle – elle se sentait finalement capable d'aider efficacement sa fille.

Son fils, âgé de 15 ans, était selon les mots de Mária « un adolescent culotté avec une grande gueule ». Il passait plus de temps à l'école et avec ses copains qu'à la maison et ne l'aidait pas, mais ne lui causait pas non plus de gros problèmes. Ils savaient, cependant, qu'ils devraient quitter le centre d'hébergement à la fin décembre. Mária s'inquiétait parce qu'elle n'avait pas suffisamment d'économies pour louer un logement, et ne voulait pas aller vivre chez son père, dans un petit village de la région de Budapest. Sa mère était morte quand elle avait 8 ans, suite à quoi son père l'avait placée dans une institution. Ils se parlaient de temps en temps, mais leur relation n'était pas bonne. En raison des vacances de Noël, ils ont reçu un délai supplémentaire jusqu'à la mi-janvier pour quitter le centre d'hébergement ; Mária, n'ayant pas d'autre choix, a emménagé chez son père.

Comme cela est arrivé peu de temps après l'incident avec le professeur de mathématiques, Mária ne se sentait pas assez forte pour supporter de deux heures de trajet tous les jours afin d'amener les enfants à leur ancienne école, ni pour endurer les querelles constantes avec son père au sujet des tâches ménagères et de l'argent. Son père était heureux d'avoir une « femme à la maison » après une si longue période de solitude et laissait tous les travaux ménagers à Mária, disant que si elle ne pouvait y faire face seule, elle n'avait qu'à demander à sa fille de l'aider, puisqu'il était temps que celle-ci « apprenne les tâches réservées aux femmes ». Son père touchait une pension d'invalidité⁶ et passait la plupart de ses journées au bar ou à faire la sieste devant la télévision. Il revenait souvent saoul à la maison, faisant des réflexions à Mária et à sa fille au sujet des tâches ménagères : selon Mária, il ne les frappait pas, mais criait et jurait beaucoup.

⁵ Conseiller pédagogique : professionnel qui aide les élèves ayant des difficultés d'adaptation, d'apprentissage et/ou de comportements.

⁶ En Hongrie, les personnes en âge actif (moins de 65 ans) ont droit à une pension d'invalidité si leur réduction de capacité de travail atteint 67 % et si aucune amélioration n'est prévisible pendant au moins un an. Avoir travaillé pendant 2 à 16 ans (selon l'âge) est également un critère d'admissibilité. Les allocataires de la pension d'invalidité ne peuvent pas travailler à plein temps ; s'ils travaillent, ils ne peuvent faire que des horaires limités pour un salaire limité. Dans la pratique, malgré le quota d'emploi de 5 % en vigueur en Hongrie, ils sont pour la plupart employés exclusivement dans des milieux de travail spéciaux mis en place pour les personnes à capacité de travail limitée. Entre 2008 et 2011, il y avait environ 400 à 450 000 allocataires de la pension d'invalidité enregistrés en Hongrie. La pension s'élève à entre un tiers et deux tiers du salaire mensuel moyen.

Un conflit plus grave, cependant, a éclaté entre eux, non pas à cause de cela, mais au sujet de l'argent. Mária avait fait des économies depuis le début du projet en vue de louer un logement. Elle essayait d'économiser dix mille par mois ; cependant, malgré la suggestion de son tuteur, elle ne voulait pas déposer ses économies à la banque et les gardait à la maison. Elle disait que les banques n'étaient pas fiables et prenaient des frais élevés pour les comptes bancaires. Elle n'aimait pas l'idée de ne pas avoir accès à son argent chaque fois qu'elle le souhaitait. Le fait de ne pas avoir de carte bancaire et d'avoir peur d'utiliser un distributeur de billets a sans doute joué un rôle dans sa décision.

Elle cachait donc son argent à la maison au lieu de le déposer à la banque et changeait fréquemment la cachette pour empêcher son père de la trouver. Son père, cependant, a fini par découvrir la cachette en février et a pris les quarante mille forints qu'elle avait économisés. Mária l'a interrogé ; il s'est mis en colère qu'elle lui ait caché l'argent et qu'elle souhaite déménager. Leur dispute a dégénéré en bagarre. Ses enfants se sont échappés chez les voisins qui ont appelé la police. Le père a été arrêté par la police, mais relâché le lendemain. En rentrant, il n'a pas continué la dispute mais a menacé de signaler Mária à la police, à qui il se plaindrait que dans le feu de la dispute elle l'avait frappé.

Quelques jours après cet incident, Mária a appelé son tuteur pour des conseils d'urgence. Quand elle lui a raconté l'histoire, elle a déclaré que son père l'avait frappée en premier et qu'elle s'était simplement défendue. Elle avait des ecchymoses sur le visage et sur les bras, mais ne voulait pas d'examen médical ni porter plainte. Mária n'arrivait pas à spécifier exactement ce qu'elle voulait de son tuteur, mais répétait sans cesse cette histoire et était très agitée. Son tuteur a senti qu'elle voulait libérer les tensions et comprendre les conséquences que cela pourrait avoir si la police était impliquée dans cette affaire. Il lui a suggéré de coopérer avec les services de protection de l'enfance qu'elle serait tenue de rencontrer suite à la bagarre. Après lui avoir expliqué les règles et relaté ses expériences avec d'autres bénéficiaires, le tuteur a réussi à convaincre Mária que ses enfants ne seraient pas immédiatement mis sous tutelle à cause de cela ; elle s'est ensuite détendue et a déclaré qu'elle voulait éviter des incidents similaires à l'avenir : « Ce serait bien de déménager dès que possible. Je voudrais revenir à Pest. Ce serait mieux pour mon garçon et ma petite-fille aussi. »

Après cela, son père a arrêté de mentionner la police et les disputes à la maison ont cessé. Il n'a pas recommencé non plus, lorsque quelques jours plus tard Mária a retrouvé trente mille forints dans le matelas de son père. Elle a appelé son tuteur et lui a demandé de l'aider à trouver « une bonne banque » pour son argent. En fin de compte, elle a ouvert un compte bancaire.

Quelques jours plus tard, lors de l'entretien avec Mária, son tuteur l'a interrogée sur la réaction de son père. Mária a déclaré qu'il s'était évidemment rendu compte que l'argent avait disparu et était en colère, mais que pour l'instant il ne disait rien. Mária craignait une autre dispute et a donc demandé à son tuteur de garder sa carte bancaire en sécurité.

À partir de ce moment, elle a demandé que son allocation soit versée sur son compte bancaire, d'où elle retirait le montant dont elle avait besoin pour le mois au début de chaque mois, et gardait l'argent pour le loyer sur le compte. Elle ne réussissait pas à économiser autant depuis qu'elle avait emménagé chez son père, car ce dernier dilapidait la majeure partie de sa pension à boire, laissant à Mária la charge du foyer. Les frais dépassaient ce qu'elle payait au centre d'hébergement et elle avait en plus une autre bouche à nourrir. À la fin du mois de mars, lorsque la formation a pris fin, elle avait économisé 41 mille forints et a déclaré à son tuteur que « ses pieds la démangeaient » du désir de déménager.

Partie 3 : Le premier semestre (octobre à mars, formation) / 2

Le conflit à répétition et les trajets quotidiens n'ont pas été sans conséquences sur les enfants. Leurs performances à l'école se détérioraient, notamment celle du fils, qui était en huitième niveau, et pour qui il était temps de prendre une décision concernant la poursuite des études⁷. Son fils ne voulait pas continuer ses études, mais Mária savait de sa propre expérience combien il est important d'acquérir une bonne éducation – elle a donc contacté le professeur de son fils pour discuter des écoles dans lesquelles son fils pourrait avoir une chance et de la façon dont elle pourrait le convaincre de poursuivre ses études. Lors de cet entretien, elle a appris que son fils avait raté l'école⁸ à quelques reprises les jours précédents et qu'une lettre lui avait même été envoyée, qu'elle n'avait pas encore reçue. Le professeur lui a dit que dans le cas de 50 absences non justifiées, l'école devait aviser la mairie⁹, et que l'enfant serait probablement mis sous tutelle par le tribunal des tutelles. En raison de la notification à la police en février (à cause de la bagarre), et du fait que Mária avait demandé de l'aide (suivant la suggestion de son tuteur), les services de protection de l'enfance¹⁰ venaient déjà rendre visite à la famille de Mária régulièrement. Ils enquêtaient sur la situation concernant la violence familiale, dans la mesure où une mère battue en présence de ses enfants peut être en soi un motif suffisant pour attester une mise en danger des enfants¹¹. Mária était effrayée par ces nouvelles évolutions concernant les services de protection de l'enfance et la scolarité de ses enfants. Ayant appris les risques dûs aux absences, elle était à nouveau terrifiée : la mention de mise de ses enfants « sous protection »¹² lui rappelait sa propre enfance dans l'institution, et elle ne voulait pas perdre ses enfants.

⁷ En Hongrie, la scolarité est obligatoire de 6 à 18 ans. Après la classe préparatoire obligatoire d'un an à l'école maternelle, les enfants entrent à l'école primaire à l'âge de 6 à 7 ans. Les écoles primaires ont généralement huit niveaux, tandis que les écoles secondaires en ont quatre. Parfois les élèves passent en école secondaire à la fin du quatrième ou sixième niveau – ces types d'écoles secondaires ont six ou huit niveaux. Certains types d'établissements d'enseignement secondaire, comme les écoles techniques et les écoles bilingues ont plus de quatre niveaux, parce que dans ces écoles, les élèves apprennent une langue à un niveau supérieur, ou apprennent un métier. L'enseignement secondaire technique, où les élèves se forment à une profession particulière, commence après la fin du 10^{ème} niveau et dure trois ans.

⁸ L'école doit informer le parent immédiatement en cas d'absence non justifiée de l'enfant. Au bout de 10 absences non justifiées, l'école contacte le parent de l'enfant par l'intermédiaire des services de protection de l'enfance. Au bout de 30 absences non justifiées, l'école informe l'autorité des infractions de mineurs et à nouveau les services de protection de l'enfance. Au bout de 50 absences non justifiées, le directeur de l'école informe le greffier responsable de l'école et le bureau du gouvernement. Dans de tels cas, la mise « sous protection » est obligatoire pour un enfant de moins de 16 ans (voir le point 10 de la note de bas de page).

⁹ En Hongrie, le maire possède un diplôme en droit ; c'est le chef opérationnel officiel des bureaux de la municipalité.

¹⁰ Services de protection de l'enfance : services spéciaux protégeant l'intérêt des enfants, qui, par l'application des méthodes et outils de travail social, suivent le progrès de la santé physique et mentale des enfants et facilitent leur éducation au sein de la famille. Leur but est d'empêcher la mise en danger des enfants, de mettre fin à la mise en danger constatée et d'aider les enfants retirés de leur famille à retourner chez leurs parents de sang.

¹¹ Mise en danger des enfants : si l'enfant semble être en danger (physique, mental, émotionnel, etc.), les services de protection de l'enfance suggèrent à la mairie que l'enfant soit mis sous tutelle. Les parents sont tenus de coopérer avec les services de protection de l'enfance, et si cela ne fonctionne pas bien, ils peuvent perdre la garde de leur enfant : l'enfant est alors pris en charge.

¹² La mise sous protection est une action des autorités dans le cadre de la protection de l'enfance. Si le parent ou le représentant légal ne peut, ou ne veut pas, mettre fin à la mise en danger de l'enfant volontairement à l'aide des services de l'État, mais qu'il y a lieu de supposer que le développement de l'enfant dans l'environnement familial peut être assuré avec une aide, le maire de la municipalité locale met l'enfant « sous protection ».

En arrivant à la maison, elle a interrogé son fils intensivement et l'a menacé de le mettre sous tutelle de l'État s'il continuait à manquer l'école (plus tard elle a déclaré à son tuteur qu'elle ne le pensait pas, mais qu'elle était en colère). La dispute a dégénéré et son fils l'a frappée et s'est enfui de la maison. Mária a téléphoné à son tuteur en désespoir de cause, n'osant pas contacter les services de protection de l'enfance car elle avait peur que son fils soit immédiatement placé dans un institut.

Son tuteur a joué un rôle de médiation entre Mária et les services de protection de l'enfance, leur expliquant les intentions de Mária et ses progrès dans le projet. Ils ont convenu que son fils devrait consulter régulièrement le psychologue¹³ des services de protection de l'enfance sur une base hebdomadaire, et aussi assister à du soutien scolaire et coopérer dans sa candidature à poursuivre ses études. Mária resterait en contact régulier avec l'école et les services de protection de l'enfance.

Suite à cela, Mária a emmené son fils chez le psychologue. Parfois, elle participait à des consultations pour aider à rétablir la relation avec son fils. Parfois, ils participaient aussi à des programmes de loisirs en famille. Par ailleurs, en attendant les rendez-vous chez le psychologue, son fils s'est lié d'amitié avec d'autres enfants qui lui ont suggéré de participer au groupe de théâtre des services de protection de l'enfance, ce qui a eu aussi un effet positif sur lui. Il a suivi le soutien scolaire de hongrois et d'histoire pour éviter un échec, car il avait déjà redoublé le septième niveau. Le professeur a parlé avec Mária et son fils régulièrement. Ce dernier a finalement décidé de poursuivre ses études pour devenir menuisier ou électricien¹⁴ et a soumis sa candidature à certains établissements. Dans l'intervalle, le tuteur de Mária cherchait un autre centre d'hébergement pour eux temporairement, tandis que Mária économisait l'argent nécessaire en vue de louer un logement.

Dans le cadre de cette affaire, Mária a dressé le constat suivant de son enfance et sa jeunesse :

« Lorsque maman est morte, j'ai été envoyée dans un institut avec Juli. C'est ma sœur. Nous devons étudier là, ce qui me plaisait à ce moment-là. Et j'ai pensé que je pourrais aussi apprendre à coudre là. C'est un bon travail ; je me souviens qu'à la maison, Juli avait une amie plus âgée qui travaillait à l'usine de vêtements. Elle se cousait aussi de belles robes pour elle à sa maison !

Je sais bien coudre car j'ai bien appris. Je n'ai aucun papier pour ça, parce que j'ai rencontré Géza et me suis mariée avant la fin de l'année scolaire. J'avais 17 ans. Géza en avait 27 ou un peu plus. C'était un bel homme, il portait des costumes ; il avait même une chaîne en or. Il m'a emmenée au cinéma et m'a montré un appartement et m'a dit que nous vivrions là si je l'épousais. C'était un bel appartement avec des meubles neufs et des casseroles toutes neuves dans la cuisine.

Quand j'ai quitté l'institut, nous n'avons pas habité là mais dans une vieille maison où nous n'avons qu'une seule pièce. Les autres pièces appartenaient à un autre type, et Géza continuait à promettre qu'il allait finir l'autre appartement et que nous y emménagerions. Il n'était pas souvent là, il était toujours occupé et me laissait seule. Puis je suis tombée enceinte. Je pleurais tout le temps parce que c'était dur pour moi, même si c'était encore bien comparé à quand l'enfant est né.

¹³ Cela avait déjà été précédemment proposé par les services de protection de l'enfance dans le cadre de la bagarre en février. Mária a indiqué sa volonté ; cependant la thérapie convenue n'avait pas encore commencé.

¹⁴ Ces deux qualifications peuvent être obtenues dans des écoles techniques normales en deux ans après l'achèvement des niveaux 9 et 10. La décision de l'enfant est importante d'une part en raison de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans, et d'autre part parce que 21 ans est la limite d'âge de candidature à l'enseignement technique dans le système scolaire public. Après 21 ans, les jeunes sont pris en charge par le système de formation des adultes ; cependant ces programmes de formation sont en général payants pour les participants.

Géza n'avait alors aucune patience. Nous n'avons pas déménagé et quand je demandais pourquoi, il me battait¹⁵. Plus tard, il me battait même si je demandais rien, alors que je payais les factures »¹⁶.

Mária ne dit pas comment elle « payait les factures » et ne répondait pas ouvertement si cette question lui était posée. Elle continuait son histoire comme si la question ne lui avait pas été posée. Son tuteur ne le lui a pas demandé à nouveau ; on soupçonne que son premier mari la forçait à se prostituer.

Mária s'est enfuie de la maison avec son fils chez sa sœur, à l'âge de 19 ans. Sa sœur vivait avec sa propre famille et les parents de son mari dans une petite ferme à la campagne. Mária a été acceptée, mais pour la belle-mère de sa sœur, elle n'était pas la bienvenue n'ayant aucune connaissance de l'agriculture, ne sachant pas cuisiner et ayant quitté son mari, et en plus le beau-père avait des vues sur elle. L'homme a fait des avances à Mária, qui a refusé. À partir de là, elle a recherché un emploi sans relâche parce qu'elle voulait désespérément regagner la capitale.

Au bout de quelques mois, elle a trouvé un emploi de nettoyage et a emménagé d'abord chez des parents et ensuite dans un logement loué, avec son fils. Elle a bientôt rencontré le père de sa fille, avec qui elle ne s'est pas mariée (elle n'avait pas officiellement épousé son premier « mari » non plus, qui avait seulement déclaré être le père de l'enfant à sa naissance). La nouvelle relation se passait bien dans un premier temps, l'homme ne lui faisait aucun mal et traitait bien l'enfant. Ils travaillaient et vivaient dans une petite maison avec un jardin à la périphérie de la ville, que l'homme avait hérité de ses parents. Mária avait le sentiment que sa vie s'installait. Ils voulaient tous deux avoir un enfant ensemble, et leur fille est née au bout de deux années de cohabitation ; l'homme l'a reconnue comme son enfant¹⁷. Après la naissance, rien n'a changé pendant un certain temps, puis l'homme a commencé à jouer aux cartes et aux machines à sous - au début seulement de façon occasionnelle, puis de plus en plus souvent à mesure des sommes perdues croissantes. Mária le surprenait parfois prenant de grosses sommes sur le budget familial et le questionnait. À ces occasions, l'homme devenait défensif et promettait de gagner bientôt l'argent pour rembourser ou d'arrêter de jouer.

¹⁵ Il n'existe aucune statistique « officielle » en Hongrie sur les violences domestiques. D'après les données recueillies par des groupes défendant les intérêts des femmes (Nők a Nőkért az Erőszak Ellen - NANE, association pour les droits des femmes -, Amnesty International, Association des parents - Association contre le patriarcat -) en moyenne une femme par semaine (au total, 72 femmes en 2011) et un enfant par mois meurent de violences domestiques. Selon les statistiques de la police, 21 % des meurtres et 16 % des préjudices corporels graves sont commis par des conjoints actuels ou anciens. Ni le système institutionnel ni la Loi ne sont en mesure de bien gérer ce problème. Au moment de la rédaction de cette étude de cas, des négociations se déroulaient pour faire reconnaître les violences domestiques comme une activité criminelle à traiter séparément, à la demande populaire et à la suite de manifestations de rue.

¹⁶ La Hongrie a adhéré à la Convention de New York en 1950, a officiellement interdit la prostitution et s'est engagée à recycler professionnellement les prostituées dans différents métiers. Le problème bien sûr n'a pas quitté les rues et a donné lieu à une criminalité organisée. En outre, après le changement de régime politique, suite à la montée du chômage, le nombre de victimes de la prostitution a augmenté. Les actes sexuels des personnes âgées de moins de 18 ans contre de l'argent sont des actes criminels. Cependant, la prostitution est actuellement légale dans la mesure où ces activités sont menées dans le cadre d'une entreprise, soit en résidences privées ou dans des zones désignées, et si le montant versé fait l'objet d'un reçu ou d'une facture. Le proxénétisme et le maquerellage sont, toutefois, des actes criminels. Il existe seulement quelques statistiques pertinentes, mais selon ces dernières, les prostituées se comptent par milliers dans la capitale. La plupart des prostituées ne sont pas indépendantes, mais travaillent pour des proxénètes, ou sont forcées à se prostituer par leur mari, leur conjoint ou un autre parent de sexe masculin. Le nombre de prostituées mineures (moins de 18 ans) a considérablement augmenté ces dernières années.

¹⁷ Ils n'étaient pas mariés, et en Hongrie, si les parents de l'enfant ne sont pas mariés, le père doit déclarer par écrit que l'enfant est le sien (il est responsable de l'enfant).

Mais, il n'arrivait pas à s'arrêter et a contracté des prêts à des taux d'intérêt énormes en hypothéquant la maison en secret. Quand il a réalisé qu'il ne pourrait pas rembourser les prêts, il a disparu. Mária l'a cherché pendant longtemps et a avoué à son tuteur qu'elle était toujours dans l'espoir de le retrouver vivant un jour. Mária et ses enfants ont été expulsés de la maison par les créanciers du conjoint – elle a dit qu'elle aurait pu rester si elle avait été disposée à s'acquitter de ces dettes, mais elle « ne voulait pas se mettre au coin de la rue »¹⁸. Ils se sont alors installés dans le centre d'hébergement pour femmes ; elle a perdu son emploi quelques semaines après.

Elle aurait préféré louer un logement et se « sentir libre », mais elle n'avait pas l'argent pour la caution. Elle avait aussi peur du tribunal des tutelles en acceptant un séjour temporaire dans un centre d'hébergement. Toutefois, un centre d'hébergement à Pest était souhaitable pour ses enfants, dans la mesure où cela permettait à Mária de participer au stage qui devait commencer en avril.

¹⁸ Mária sous-entend que l'homme voulait qu'elle travaille pour lui comme prostituée.

Partie 4 : Le deuxième semestre (avril à septembre, stage)

Avec l'aide de son tuteur, Mária et ses enfants ont réussi à emménager dans un centre d'hébergement pour femmes à la fin du mois d'avril. Le père de Mária était fâché qu'ils partent et ne leur a plus parlé pendant des mois. Quand Mária essayait de l'appeler, il ne répondait pas au téléphone.

L'accord avec les services de protection de l'enfance et l'école a bien fonctionné. Son fils allait régulièrement chez le psychologue, fréquentait l'atelier de théâtre et prenait des cours particuliers. Au mois de mai, les progrès de ces activités étaient visibles dans ses résultats scolaires et son comportement. La relation de Mária avec son fils s'est améliorée aussi, parce que l'exemple qu'elle donnait a convaincu son fils d'acquérir des compétences. Il a présenté sa candidature à l'école de formation professionnelle pour devenir menuisier ou électricien. En raison de ses résultats scolaires, il a été accepté pour la formation de menuisier. Mária voyait cela en partie comme son propre succès, ce qui renforçait sa confiance en ses capacités maternelles. Son fils traînait moins avec ses copains, et s'il le faisait, ce n'était plus pendant, mais après l'école. Mária craignait toujours qu'il ait de mauvaises fréquentations et se mette à boire, mais pour l'instant le danger que les autorités ne s'en mêlent et prennent la garde de son fils était écarté. En juin, son fils a terminé son huitième niveau et sa fille son deuxième niveau avec succès.

C'est à cette époque que Mária m'a confié la chose suivante à propos de son enfance :

« Comme je l'ai dit avant, quand ma mère est morte, nous nous sommes retrouvées dans un foyer pour enfants. J'avais 8 ans à l'époque, et Juli en avait 13. Mon oncle est devenu tuteur de notre frère, Lajos, parce que Lajos travaillait sur son chantier de construction. Il était entrepreneur et pouvait employer Lajos comme ouvrier. Avec son aide, Lajos est devenu un maçon qualifié ; ils se sont installés à Vienne ensemble et plus tard au Canada parce que mon oncle avait quelques ennuis et devait fuir. Mais c'était de bons travailleurs. Mon oncle a emmené sa femme avec lui, et toute sa famille vit là-bas depuis.

Juli et moi, on est resté au foyer pour enfants, car mon père n'était pas autorisé à nous élever. D'abord, ils nous ont dit qu'ils nous gardaient parce que mon père n'avait pas d'emploi. Il est devenu invalide quand il est tombé d'une échelle sur un chantier de construction. Ce n'était pas sur le chantier de mon oncle, qui était en fait en colère contre mon père qui travaillait pour quelqu'un d'autre.

Malgré cela, mon oncle a toujours aidé Lajos. Depuis cette époque, mon père buvait. Il buvait avant aussi, mais quand ma mère était encore vivante, c'était un ivrogne drôle ; après c'est devenu un ivrogne agressif. Quand il avait bu, il me battait et il disparaissait pendant des jours. J'étais bien à la maison avec Juli, mais les autorités sont venues et nous ont placées dans le foyer.

Juli était comme une mère pour moi, elle me protégeait de tout le monde là-bas. Elle m'aidait même à faire mes devoirs, car elle était bonne en lecture et moi non. Quand j'ai terminé le huitième niveau, Juli a décroché un boulot dans un salon de coiffure. C'est là qu'elle a rencontré un paysan. Je n'aimais pas du tout Pista, mais je suis pas arrivée à l'empêcher de l'épouser¹⁹. Ils ont déménagé à Újfehértó, dans une ferme où vivaient les parents de Pista. J'ai vécu là-bas avec mon enfant une fois, mais j'y retournerai plus jamais. Ces gens n'aiment pas les gitans. Ils ont accepté Juli, seulement parce qu'elle la peau claire, et tant qu'elle le gardait secret, personne ne pouvait deviner qu'elle était gitane. C'est pourquoi je ne veux pas que mes enfants se retrouvent dans un foyer pour enfants parce que j'y ai été et ce n'était pas bon. Mais, parfois, je me dis ce serait peut-être mieux pour eux, parce que je ne sais pas comment les élever, je suis trop bête pour ça. Mais, je leur fais pas de mal ; je veux que le meilleur pour eux... ».

Le stage s'est déroulé en partie pendant les vacances d'été, ce qui n'était pas facile pour Mária. Les enfants ne pouvaient pas rester au centre d'hébergement sans leur mère et l'opportunité de travailler dans un hypermarché dans l'équipe de nuit s'est présentée à Mária. Heureusement, une ancienne participante du groupe, qui était aussi d'origine rom et avec qui Mária s'entendait très bien en raison de leurs origines similaires, a emménagé au centre d'hébergement pour femmes. La femme avait un enfant de cinq ans et travaillait dans le même magasin ; elles ont donc demandé à leur patron de coordonner leurs horaires afin que l'une puisse s'occuper des enfants, pendant que l'autre travaillait. Leur patron étant très coopératif (en partie à cause du projet), cet accord a bien fonctionné jusqu'à la fin du projet. Pendant cette période de six mois, Mária a également suivi une formation de développement personnel et participé à des séminaires de candidature à l'emploi. Elle y a appris comment rédiger un CV et une lettre de motivation, ainsi que la façon de « vendre » ses compétences lors d'un entretien. Mais elle n'avait guère l'opportunité d'appliquer ces compétences dans des situations réelles, du fait que son nom révèle son origine rom. Quand elle appelait une société ayant un poste vacant, elle était souvent refusée avec l'excuse qu'ils avaient déjà trouvé quelqu'un pour le poste²⁰. Mária était convaincue que cela était dû à ses origines roms.

Jusqu'à la fin de l'été, le fils de Mária l'aidait parfois à faire les courses ou à s'occuper de sa sœur. Pendant quelques semaines, il a travaillé au noir²¹ sur un chantier de construction, ce qui lui a fait du bien. Il se sentait comme un adulte du fait que des adultes l'aient accepté et qu'il gagne de l'argent. Avec cet argent, il a acheté un ordinateur d'occasion. Mária était en colère contre lui dans un premier temps qu'il ne lui ait pas donné cet argent, mais s'est ensuite calmée se rendant compte qu'il avait besoin de l'ordinateur pour son éducation.

Lorsque les enfants ont commencé la nouvelle année scolaire en septembre, ils vivaient encore dans le centre d'hébergement pour femmes. À la fin du mois cependant, elle avait économisé 70 000 HUF, peut-être assez pour louer un appartement ; Mária voulait donc déménager. Avec l'aide de son tuteur, ils ont trouvé un appartement dont le propriétaire acceptait cette somme comme caution.

¹⁹ Dans le langage de Mária, cela signifie qu'elle s'est installée avec un homme qui n'est pas rom. Le mot « paysan » ne signifie pas nécessairement qu'il travaillait dans l'agriculture, mais plutôt qu'il n'était pas d'origine rom. Les Roms hongrois utilisent les mots « gádzsó » (paysan) ou « inas » (serviteur) pour les personnes d'origine non rom. L'expression « se marier » ne révèle pas si elle a officiellement épousé l'homme, ou s'ils ont simplement vécu ensemble. Les Roms hongrois utilisent le terme « se marier » quand une fille passe la nuit chez un homme pour la première fois, et dès lors leur communauté les considère comme un couple marié, bien qu'ils ne soient pas officiellement mariés.

Partie 5 : Le troisième semestre (octobre à mars, recherche et obtention d'un emploi)

Ils ont emménagé dans leur appartement loué en octobre. Le propriétaire, bien qu'il ait généreusement diminué le montant de la caution de deux mois de 10 000 HUF, n'avait pas vraiment confiance dans une femme rom avec deux enfants. Il s'inquiétait qu'ils ne puissent pas payer le loyer et qu'il ne soit alors pas en mesure de les mettre dehors, et donc ne voulait pas qu'ils déclarent cette adresse. C'est pourquoi Mária n'a pu obtenir l'aide au loyer auprès des autorités locales, à laquelle elle avait droit étant donné ses revenus. En outre, en raison de ses revenus, elle n'a pas reçu non plus d'autres allocations. Avec l'aide de son tuteur, elle a demandé l'allocation pour enfant auprès des autorités locales²² où elle était enregistrée à l'adresse de son dernier domicile. Cela l'a aidée un peu, bien qu'elle ait encore des difficultés financières.

En octobre, Mária a commencé à travailler dans un autre magasin de l'enseigne de supermarchés où elle avait effectué son stage. Son travail consistait officiellement à approvisionner les rayons, mais elle était surtout affectée au nettoyage. Elle n'était pas satisfaite de cela, parce qu'elle ne pouvait pas utiliser ses nouvelles qualifications dont elle était très fière. Elle a continué à chercher un nouvel emploi. À cause de son mécontentement – elle trouvait le travail « en deçà de son niveau de compétence et humiliant » – elle était constamment en conflit avec son patron et parfois avec ses collègues. La plupart des autres employés l'appréciaient quand même parce qu'elle était drôle, sûre d'elle et affirmée. Elle a été licenciée à la fin du mois d'octobre, avant la fin de sa période d'essai.

Mária était convaincue que cela était dû à ses origines. Elle s'est immédiatement rendue chez son tuteur et a déclaré :

«... Ils m'avaient promis que je serais vendeuse. Mais ils ne me donnent que le sale boulot, où que j'aille. Et encore s'ils m'adressent la parole, s'ils ne m'envoient pas promener immédiatement parce que je suis gitane. Dans ce magasin, le patron a dit que j'approvisionnerai les rayons parce qu'il avait entendu dire que j'étais bonne à cette tâche et qu'il n'avait pas de poste de vendeuse. J'ai dit OK, bien que ce n'était pas ce que j'avais appris. Et puis quand je suis arrivée, le superviseur m'a dit : « Mária, va nettoyer les toilettes ! »

Qu'est-ce qu'ils croient que je suis ? Je leur ai dit que j'avais pas pris ce travail pour devenir femme de ménage, mais pour mettre le stock dans les rayons.

« Mais que faire s'il n'y a pas de stock à mettre en rayons en ce moment ? », il a ajouté, « tu pourras mettre le stock en rayons quand il sera livré. »

Est-ce que je suis une esclave ? Est-ce que j'ai étudié pour ça ? Dites-moi, honnêtement, auriez-vous supporté tout ça tranquillement ? Ou un gitan n'est-il bon qu'à ça ? À nettoyer la merde ? Donc, il ne m'a plus jamais fait nettoyer la merde à nouveau. Mais à partir de ce moment, tout ce que je faisais n'était jamais assez bien pour lui...».

Après ce premier conflit, Mária a eu plusieurs débats houleux avec le contremaître. C'est seulement après plusieurs séances avec son tuteur qu'elle a commencé à se rendre compte que c'était peut-être cela la raison principale de son licenciement.

²² Cette adresse était celle de la maison où ils vivaient avec le père de sa fille en banlieue.

À cette époque, Mária et son tuteur se rencontraient plus souvent que d'habitude, même si ce n'était que quelques minutes, mais plusieurs fois par semaine. C'était surtout parce qu'elle s'inquiétait d'être au chômage, de bientôt perdre son appartement et son tuteur se souciait du fait que si cela se produisait, elle abandonnerait tout. Quand son tuteur l'a encouragée à chercher un nouvel emploi, elle a déclaré : *« Vous n'arrêtez pas de me dire que tout ira bien. Rien n'ira bien... ils ne m'emploieront nulle part. Tout ce qu'ils voient, c'est que je suis gitane. Vous savez très bien le nombre de candidatures que j'ai faites. Les vacances vont commencer, d'ici là, je me retrouverai sous les ponts avec mes enfants. Ce serait probablement préférable de mourir, parce que je ne vais pas les laisser me prendre mes enfants. Ils devront d'abord marcher sur mon cadavre !... »*.

Le tuteur a fait valoir que tant que l'aide à l'emploi lui était versée, elle pourrait toujours trouver un nouvel emploi. Ils ont calculé les revenus et les dépenses de Mária, pour qu'elle puisse accorder des priorités à ses dépenses. Ils ont également revu ce qu'elle avait appris dans sa formation – comment chercher un emploi, comment se présenter et se comporter dans un entretien. Son tuteur a aussi contacté le psychologue de l'Agence de soutien aux familles pour suggérer quelques séances avec Mária aussi, en plus de celles avec son fils.

À cette époque, ses enfants allaient bien : les performances de sa fille s'étaient améliorées en troisième niveau, ses compétences en lecture étaient meilleures grâce à l'école d'été qu'elle avait suivie, et son fils avait également bien commencé la nouvelle année scolaire. Bien que son fils n'investisse pas beaucoup d'énergie dans l'apprentissage, il n'était pas mauvais non plus, et s'était fait rapidement de nouveaux amis dans sa nouvelle école. À la maison, il essayait de jouer le rôle de « l'adulte mâle de la famille » : en protégeant et en aidant les autres ; il est devenu plus patient et enclin à aider. Il continuait encore à rendre visite au psychologue, qui estimait que c'était nécessaire encore pendant quelques semaines, pour l'aider à s'adapter à sa nouvelle école.

Au bout d'environ un mois, à la fin novembre, Mária a trouvé un job grâce à l'aide à l'emploi. C'était un travail temporaire avec un contrat jusqu'au 24 décembre, pour vendre des cadeaux sur le marché de Noël. Elle aimait ce travail et se plaignait seulement les jours de froid. Elle aimait vendre et bavarder avec les clients, et c'est ce que le propriétaire de la boutique appréciait chez elle. Il lui a proposé un emploi dans son magasin à Szentendre à partir de janvier. Elle était enthousiaste à ce sujet, mais craignait qu'un trajet d'une heure et demie deux fois par jour ne lui rende la vie plus difficile. Elle a gardé cette option ouverte comme dernier ressort – elle n'a pas refusé immédiatement, même si son instinct initial l'y poussait.

En janvier, le propriétaire de la boutique n'a pas rappelé. Mária ne trouvait pas d'emploi avec ses qualifications. Elle était soit rejetée au téléphone après son introduction, ou si elle obtenait un entretien, découvrait régulièrement que le poste « avait été pourvu ». Après de nombreux refus au téléphone ou en personne, elle a accepté un emploi pour lequel elle était surqualifiée : elle est devenue femme de ménage dans une épicerie. Elle avait appris de son erreur : cette fois, elle ne se plaignait pas du travail comment étant humiliant. Mais cela la rendait plus introvertie, et même un peu timide.

Son tuteur lui a recommandé de s'adresser à l'Autorité de traitement égal, ou de demander à l'Office national du droit des minorités ethniques de la représenter dans une action en justice pour discrimination raciale. Mais Mária ne voulait pas assumer une action en justice, elle avait le sentiment qu'elle ne serait pas capable d'y faire face. Donc elle ne s'est pas battue pour ses droits – bien que son tuteur ait essayé de la convaincre de le faire lors de plusieurs longues discussions.²³

Les collègues de Mária étaient distants avec elle dans un premier temps, mais sa confiance en soi et sa volonté d'aider ont contribué à les rendre plus ouverts avec elle. Son travail acharné et son attitude distante envers les superviseurs les a aussi convaincus à s'ouvrir à elle. Dans la seconde moitié du mois de mars, on lui a offert un poste de vendeuse, lorsqu'une des employés a pris sa retraite. Elle a signé un nouveau contrat, car la période d'essai de l'ancien était sur le point d'expirer. Elle a donc commencé une période d'essai dans son nouveau poste. Mária était heureuse et enthousiaste, et elle espérait satisfaire les attentes de chacun comme vendeuse aussi.

Payer le loyer de l'appartement n'avait pas été un problème depuis la fin novembre. Son tuteur l'a donc encouragée à parler au propriétaire qui aurait peut-être maintenant plus confiance et la laisserait se déclarer à cette adresse. Le tuteur lui a également recommandé d'essayer de retrouver les pères de ses enfants afin d'obtenir d'eux une pension pour les enfants, ce qui lui rendrait la vie beaucoup plus facile financièrement.

²³ L'Autorité pour l'égalité de traitement mène des poursuites si le principe d'égalité de traitement est susceptible d'avoir été violé, soit à la demande de la partie lésée ou à sa propre initiative. Dans la procédure, la partie accusée de discrimination doit prouver qu'aucune discrimination n'a eu lieu. Si la discrimination est prouvée, il peut y avoir plusieurs sanctions, commençant par l'arrêt des circonstances discriminatoires et allant jusqu'au paiement d'amendes importantes (jusqu'à 6 millions HUF). Cette somme n'est pas versée à la victime, mais les décisions de l'Autorité pour l'égalité de traitement étant acceptées par le Tribunal du travail comme preuves, l'indemnisation peut donc être réclamée. L'Office national du droit des minorités ethniques (Nemzeti Etnikai Kisebbségi Jogvédő Iroda) est un organisme à but non lucratif, parmi d'autres, qui représente les victimes de discrimination. Plus d'informations sur les travaux de l'Autorité pour l'égalité de traitement et sur l'Office national du droit des minorités ethniques se trouvent dans la section sur l'égalité des chances du chapitre « Contexte ».

Partie 6 : Suivi (mars à mars de l'année suivante)

Mária a contacté son tuteur deux mois plus tard et lui a dit qu'elle avait demandé de l'aide pour retrouver les pères de ses enfants afin d'obtenir des pensions alimentaires pour ses enfants. Un travailleur social et un avocat des services de protection de l'enfance soutenaient Mária dans cette procédure.

Avec l'aide de la police, le père de son fils a été retrouvé. Il vivait d'un travail irrégulier non déclaré (argent cash), donc Mária n'avait pas de réel espoir d'obtenir de l'argent de sa part. Mais elle espérait qu'en portant l'affaire devant les tribunaux, l'État lui verserait une partie de la somme à l'avance²⁴. À la fin de ce processus, aucuns résultats concrets n'avaient été obtenus.

Le père de sa fille a pris contact avec elle à la fin septembre, grâce à l'aide des parents. Il lui a dit au téléphone combien elle et sa fille lui manquaient. Il travaillait à l'étranger et lui proposait une aide financière irrégulière. Mária a pensé qu'il espérait qu'un jour elle le reprendrait. Et elle envisageait vraiment cela, car c'était un homme bon, mais elle ne voulait pas se retrouver à la rue à nouveau à cause de lui. Il a affirmé avoir arrêté de jouer. En fait, à la fin septembre, la première somme d'argent est arrivée et à partir de ce moment-là, il a fait un versement de 20 à 25 000 HUF chaque mois. C'était encore le cas à la fin de la période de suivi.

Mária a pu garder son emploi car son employeur était satisfait de son travail. Après la période d'essai, elle a obtenu un contrat à durée indéterminée ; elle savait que désormais elle pourrait payer son loyer. Cependant, elle connaissait encore des difficultés financières constantes à cause de son faible salaire.

Avec l'accord de Mária, son tuteur a contacté l'Office national du droit des minorités ethniques, qui a proposé une représentation juridique gratuite à Mária si elle voulait poursuivre ses employeurs passés ou futurs devant l'autorité pour l'égalité de traitement dans une procédure concernant l'emploi. Mária n'avait pas pris de décision à cet égard à la fin de la période de suivi.

Sa fille a terminé son troisième niveau et commençait le quatrième. Son fils était en première année d'école professionnelle et avait des résultats moyens. Il n'était plus nécessaire qu'il consulte le psychologue à partir de l'automne, mais comme il aimait le groupe de théâtre, il continuait à y participer. La famille était toujours en contact avec les services de protection de la famille. Mária parlait rarement à son père, mais elle rendait régulièrement visite à sa sœur avec ses enfants, même si ce n'était que pendant quelques jours. La famille de sa sœur a invité les enfants à rester chez eux pendant les vacances d'été et a proposé à son fils un peu d'argent de poche pour aider dans les champs. Son fils y est allé avec enthousiasme, y a rencontré des amis et a décidé de passer le permis moto avec l'argent gagné. Il rêvait aussi de construire une moto avec ses nouveaux amis l'été suivant.

En février, Mária a été informée que sa fille avait une allergie au gluten. Elle s'inquiétait de ne pas pouvoir payer les médicaments et le régime alimentaire spécial dont sa fille avait besoin. Son tuteur a contacté une organisation à but non lucratif²⁵ et a recommandé à Mária de contacter l'infirmière de l'organisation pour essayer d'obtenir un soutien financier d'une fondation pour le régime spécial.

²⁴ L'État verse 14 500 HUF en avance – soit environ 50 €/mois – au parent qui a la garde, que les autorités essaient ensuite de récupérer auprès de l'autre parent.

²⁵ Association nationale des personnes allergiques au gluten

Le projet GUIDE

GUIDE a été réalisé par MetropolisNet et son réseau. Ce réseau est composé d'organismes travaillant dans les zones métropolitaines pour promouvoir l'insertion sociale, l'emploi et le développement urbain.

MetropolisNet GEIE
www.metropolisnet.eu

MetropolisNet GEIE
MetropolisNet GEIE
Kronenstraße 6
10117 Berlin

Tél. : 0049 - (0) 30 - 28409 - 223
Fax : 0049 - (0) 30 - 28409 - 210

Directeur
Dr. Reiner Aster
reiner.aster@metropolisnet.eu

Personne à contacter
Jasmin Zouizi
jasmin.zouizi@metropolisnet.eu

Ce projet a été subventionné par la Commission européenne et par le Département de l'Emploi, de l'Intégration et des Femmes berlinois. Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission ne pourra être tenue responsable de l'utilisation des informations qui y figurent.